

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE)

Instructions pour la présélection des candidatures 2027-2028

1. Présentation générale

Les établissements universitaires québécois ainsi que les réseaux CCTT sont responsables de proposer les candidatures des étudiants et chercheurs étrangers au programme PBEEE.

2. Étapes à suivre

2.1 Vérification de l'admissibilité du candidat

Avant de soumettre une candidature, il est essentiel de consulter les règles du programme et de vérifier que le candidat satisfait à toutes les conditions d'admissibilité, notamment la citoyenneté, le statut de résidence et la période d'admissibilité. Une candidature peut être jugée non admissible si les critères ne sont pas respectés.

2.2 Présélection des candidatures

Seuls les candidats présélectionnés par un établissement universitaire québécois ou le Réseau CCTT peuvent soumettre une candidature. Les responsables doivent compléter le formulaire de proposition disponible dans FRQnet (nouveau portail). Seules les personnes autorisées peuvent recommander une candidature.

2.3 Inscription des candidats

Chaque candidat doit posséder un compte FRQnet. L'inscription doit être effectuée avec l'adresse courriel associée à ce compte.

2.4 Transmission du formulaire

Les responsables doivent sauvegarder, valider et transmettre le formulaire au plus tard le 27 octobre 2026 à 16 h (heure du Québec).

3. Limite du nombre de candidatures

Les responsables doivent consulter les règles du programme pour respecter les quotas applicables à chaque volet.